



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Pouvoirs : 3
Absent : 0

Date de la convocation : 12 janvier 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, DUFFAULT Laurent, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, SULLI Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

BIOTTEAU Dany représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C
MASSONNEAU Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Yvette MUSCAT

DÉLIBÉRATION N°12

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : RÉFECTION DES DEUX CHAUFFERIES DE L'ÉCOLE ANNE FRANK – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE

Le projet de loi de finances 2021 prévoit de renouveler le soutien aux projets de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales via l'enveloppe de soutien aux communes, issue du Plan de relance et gérée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales. Les subventions qui en découlent vont permettre de financer les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics pour réduire la consommation des bâtiments d'au minimum 30%.

Suite à la restructuration de l'école Anne Frank en 2017, l'école comporte deux bâtiments distincts qui datent de la fin des années 1970 pour l'un et du début des années 1980 pour l'autre. Pour chauffer les deux bâtiments, deux chaufferies sont donc nécessaires.

Étant donné l'âge avancé des deux chaufferies qui ont plus de 20 ans, des pannes sont constatées régulièrement et compte tenu de la faible performance énergétique des bâtiments, la qualité de vie constatée à l'intérieur des lieux ne donne pas satisfaction.

Pour ce faire, **les travaux envisagés en 2021 consisteront à rénover complètement les deux chaufferies.**

Le montant estimatif des travaux est de 125 000 € HT soit 150 000 € TTC.

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de son plan de relance.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention sollicitée, soit :	37.500,00 €
-Fonds propres, soit :	87.500,00 €
Total	125.000,00 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

Considérant la nécessité de permettre un accueil de qualité au sein des structures de la collectivité,
Considérant le coût estimatif des travaux,
Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du Plan de relance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux envisagés à l'école Anne Frank pour un montant de 125 000 € HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Maire de déposer les demandes de subventions ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à L'État dans le cadre du Plan de relance ;
- **charge** M. le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

